



5431505 OMYA CALCIPRILL - LF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.07.2023
2.0	03.04.2024	PR54315-05	Date de la première version publiée: 20.07.2023
(CLP_CH)			

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : OMYA CALCIPRILL - LF

Numéro d'Enregistrement REACH : Mélange

Autres moyens d'identification : Granulés de poudre de carbonate de calcium (GCC) et de dolomite

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Utilisation extérieur
Engrais inorganique

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Omya International AG
Baslerstrasse 42
4665 Oftringen

Téléphone : +41627892929

Téléfax : +41627892077

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sdb.ch@omya.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : 145, Tox Info Suisse

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)
Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

|| Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis



5431505 OMYA CALCIPRILL - LF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.07.2023
2.0	03.04.2024	PR54315-05	Date de la première version publiée: 20.07.2023
(CLP_CH)			

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : engrais organique-minéral

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Carbonate de calcium naturel (GCC).	1317-65-3 215-279-6 Exempté conformément à REACH l'annexe V.7		>= 90 - <= 100

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation	:	Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	:	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
En cas de contact avec les yeux	:	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact.



5431505 OMYA CALCIPRILL - LF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.07.2023
2.0	03.04.2024	PR54315-05	Date de la première version publiée: 20.07.2023
(CLP_CH)			

Protéger l'œil intact.
Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Non combustible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer et enlever à la pelle.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.



5431505 OMYA CALCIPRILL - LF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.07.2023
2.0	03.04.2024	PR54315-05	Date de la première version publiée: 20.07.2023
(CLP_CH)			

6.4 Référence à d'autres rubriques

Non applicable

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de précautions spéciales requises.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 13, Substances solides non combustibles

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Carbonate de calcium naturel (GCC).	1317-65-3	VME (poussières alvéolaires)	3 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire: Sont qualifiées de granulaires et biopersistantes				



5431505 OMYA CALCIPRILL - LF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.07.2023
2.0	03.04.2024	PR54315-05	Date de la première version publiée: 20.07.2023
(CLP_CH)			

	les poussières qui, en l'état actuel des connaissances, sont peu solubles, ne présentent pas de toxicité spécifique, n'interagissent pas chimiquement avec les structures de l'organisme et ne sont pas dégradées au niveau des poumons. La VME pour ce type de poussières est de 3 mg/m³ pour la fraction alvéolaire, mesurée selon la norme EN 481, et de 10 mg/m³ pour la fraction inhalable., National Institute for Occupational Safety and Health, On qualifie d'inertes les poussières qui, en l'état actuel des connaissances, ne sont pas résorbées, ne suscitent pas la production de tissu fibreux dans les poumons (action fibrosante) et ne causent pas de maladies spécifiques. Comme ces poussières peuvent cependant entraver le fonctionnement du système respiratoire par irritation mécanique, on leur attribue une VME de 3 mg/m³ pour la poussière alvéolaire, dosée selon la norme EN 481, et de 10 mg/m³ pour la poussière inhalable. Les VME pour les poussières alvéolaires inertes ont été établies par un grand nombre d'études scientifiques. La valeur VME d'une poussière inerte n'est valable qu'à la condition que celle-ci ne comporte aucun mélange avec des produits nocifs comme l'amiante, le quartz etc. Voici quelques exemples de poussières inertes: Amidon, Carbonate de calcium (craie), Carbonate de magnésium (magnésite), Carbure de silicium (carborundum), Cellulose, Dioxyde d'étain, Dioxyde de titane, Oxyde d'aluminium (alundum, corindon), Sulfate de calcium (gypse). Pour certaines poussières non inertes, on ne dispose pas encore de VME, faute de données quantitatives. Il est cependant clair que la VME de celles-ci ne saurait en aucun cas être plus élevée que celle des poussières inertes.
--	---

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Dolomie	Travailleurs	Inhalation	Effets chroniques, Long terme - effets systémiques	10 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Effets chroniques, Long terme - effets systémiques	10 mg/m ³

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité
Protection des mains

Remarques : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection
Protection respiratoire : Respirateur avec un demi-masque
L'équipement doit être conforme à l'EN 149

Filtre de type : Filtre P1



5431505 OMYA CALCIPRILL - LF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.07.2023
2.0	03.04.2024	PR54315-05	Date de la première version publiée: 20.07.2023
(CLP_CH)			

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: granulés
Couleur	: blanc cassé, beige, brun
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	: > 800 °C (1.013 hPa) Décomposition: Se décompose au-dessous du point de fusion.
Point/intervalle d'ébullition	: Décomposition: Se décompose au-dessous du point d'ébullition.
Inflammabilité	: Ce produit n'est pas inflammable., Ne brûle pas
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Limite d'inflammabilité supérieure Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Limite d'inflammabilité inférieure Non applicable
Point d'éclair	: ne forme pas d'étincelles
Température de décomposition	: > 600 °C
pH	: 8,6 - 9,6 (20 °C) Concentration: 100 g/l Méthode: DIN-ISO 787/9
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: < 0,1 g/l Liée à la teneur en minéraux
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Pow: < 1 Évalué(e)
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité	: 2,6 - 2,9 g/cm ³ (20 °C, 1.013 hPa) Méthode: DIN-ISO 787/10
Masse volumique apparente	: 1.200 - 1.250 kg/m ³ (20 °C)



5431505 OMYA CALCIPRILL - LF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.07.2023
2.0	03.04.2024	PR54315-05	Date de la première version publiée: 20.07.2023
(CLP_CH)			

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif
Non explosif

Matières solides inflammables

Indice de combustion : 1

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de décomposition en utilisation conforme.
Réagit avec les acides. Il se forme du dioxyde de carbone (CO₂). Ceci refoule l'oxygène de l'air d'un endroit fermé (danger d'asphyxie).

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

Composants:

Carbonate de calcium naturel (GCC):.



5431505 OMYA CALCIPRILL - LF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.07.2023
2.0	03.04.2024	PR54315-05	Date de la première version publiée: 20.07.2023
(CLP_CH)			

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Composants:

Carbonate de calcium naturel (GCC):

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Composants:

Carbonate de calcium naturel (GCC):

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible
CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- : Remarques: Donnée non disponible



5431505 OMYA CALCIPRILL - LF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.07.2023
2.0	03.04.2024	PR54315-05	Date de la première version publiée: 20.07.2023
(CLP_CH)			

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les
algues/plantes aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 75 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 289 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Composants:

Carbonate de calcium naturel (GCC):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés aqua-
tiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les
algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 200 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 75 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Non applicable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Carbonate de calcium naturel (GCC):

Coefficient de partage: n- : Remarques: Non applicable
octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible



5431505 OMYA CALCIPRILL - LF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.07.2023
2.0	03.04.2024	PR54315-05	Date de la première version publiée: 20.07.2023
(CLP_CH)			

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

Carbonate de calcium naturel (GCC):

Evaluation : Substance PBT non classée. Substance VPVB non classée

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : À l'état solide, ces minéraux sont une partie importante des roches de la surface de la terre. Ils sont dissous dans un état naturel et indispensable aux eaux naturelles. Ces minéraux ne sont pas biodégradables. Les effets négatifs sur l'environnement devraient donc être exclus. Quelques restrictions sont à faire quant à l'effet défavorable que pourraient avoir sur les organismes aquatiques les suspensions concentrées de ces minéraux dans les eaux naturelles (perturbations de la microflore et de la microfaune dans les sédiments avec, en conséquence, un effet négatif pour l'existence des organismes aquatiques supérieurs).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.



5431505 OMYA CALCIPRILL - LF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.07.2023
2.0	03.04.2024	PR54315-05	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			20.07.2023

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Passager)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.



5431505 OMYA CALCIPRILL - LF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.07.2023
2.0	03.04.2024	PR54315-05	Date de la première version publiée: 20.07.2023
(CLP_CH)			

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable
- REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable
- REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable
- Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable
- Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable
- Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable
- Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable
- Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : chlorure de sodium
- Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : Non applicable
- Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)
Contenu en composés organiques volatils (COV): < 0,01 %
pas de taxes des COV
- Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): < 0,01 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la Sécurité chimique n'est pas nécessaire



5431505 OMYA CALCIPRILL - LF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.07.2023
2.0	03.04.2024	PR54315-05	Date de la première version publiée: 20.07.2023
(CLP_CH)			

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

Texte complet pour autres abréviations

CH SUVA	:	Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME	:	valeur moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations	:	Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.
---------------------	---	---

Sources des principales	:	L'information donnée provient de travaux qui font référence et
-------------------------	---	--



5431505 OMYA CALCIPRILL - LF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.07.2023
2.0	03.04.2024	PR54315-05	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			20.07.2023

données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité de la littérature.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR